



n° 25/08/pdt

Le Président,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.222-13 ;

### DECIDE

Article 1 : Sont désignés pour statuer selon la procédure prévue par les dispositions de l'article R.222-13 du code de justice administrative, à compter du 6 janvier 2025 :

Premier vice-président : Yann Livenais

Vice-Présidents : Marc Paganel  
Jean-Michel Riou  
Anne-Marie Leguin-Lecommandoux  
Jeannette Féménia  
Xavier Fabre  
Sylvie Stefanczyk  
Bertrand Baillard  
David Terme  
Olivier Cotte

Premiers conseillers : Dominique Babski  
Jacques Krawczyk  
Xavier Larue  
Denis Perrin  
Sylvie Guyard  
Elise-Marie Balussou  
Sophie Bergerat  
Pierre Lassaux  
Pierre Even  
Elise Grard  
Fabienne Bonhomme  
Vincent Fougères  
Guillaume Caustier  
Laure Dang  
Julien Borget  
Anne-Laure Monteil  
Céline Courtois  
Marjorie Bruneau  
Anne Jaur  
Cyndra Celino  
Clémence Piou  
Christelle Michel  
Marke Leclere  
Juliette Huchette-Deransy  
Julien Horn

Conseiller : Martial Lemée  
Coraline Barre  
Aurore Denys

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 6 janvier 2025

  
Éric KOLBERT